

would be very difficult to allay. Instead of endeavouring to stimulate the manufactures of the country, the Government had adopted a policy which hampered them. An indirect tax was put on manufactures, not only by the duty on coal, but by the duty on breadstuffs which enter into the consumption of the labouring classes. If that should be the case,—and no one could doubt it—then there should be no hesitation whatever on the part of the Senate, as to the propriety of rejecting the measure. So far as public opinion had expressed itself, it was most unequivocally against the adoption of so injurious and unjust a policy. He saw no force in the argument that the duties would have the effect of renewing more liberal trade relations with the United States. If he remembered aright it was understood that the negotiations on the subject of Reciprocity terminated some time ago, but since the tariff had come up it was said there was a greater chance than ever of obtaining Reciprocity. The whole amount of duties of American products was estimated at \$200,000; and would anyone assert that the Americans were going to give us a renewal of reciprocity on that account? They would only enter into reciprocity when they considered it was for their interests to do so; and it was absurd to talk of coercing them. If we chose to put a duty on goods necessary for our own consumption we would also have the privilege of paying it. Looking into the question of the coal duty, the House would see how unfairly it would operate. If you would take the article of gas coal, it would cost from 35s. to 40s. a ton in Glasgow, and the duty upon that would be about 6 per cent, *ad valorem*. Steam coal, at the shipping ports, was 6s. or 6s. 3d. a ton, and the duty on it would be 33½ per cent. Common house coal was 9s. a ton, and the duty upon that was 24 per cent. American house coal cost, on the average, \$3.75 of our present money, and the duty on it would be 13½ per cent. Anthracite coal last year was \$7.50 at the lowest price at the nearest shipping port to Canada, and the duty on it was 6¾ per cent. Now it would be seen that whilst we would pay 33½ per cent *ad valorem* on the coal imported from Great Britain, we would only pay 6¾ per cent on the coal imported from the United States. Therefore a differential duty, to all intents and purposes, was imposed against the English coal to the extent of 26 or 27 per cent.; and yet, that was called a great national policy. It was certainly very extraordinary to hear the Postmaster General say that the duty on coal would not be felt outside the cities, and there only by the wealthy people.

Hon. Mr. Mitchell wished to ask the hon. member if he was not aware that the largest importation of coal was used in the cities, and that the rural districts had no interest in the matter.

difficile d'apaiser. Au lieu d'essayer de stimuler les manufactures canadiennes, le Gouvernement a adopté une politique qui les entrave. On impose une taxe indirecte aux manufactures, non seulement par le biais des droits sur la houille, mais aussi par celui des droits sur les céréales panifiables qui entrent dans la consommation des classes laborieuses. S'il en est ainsi—et peut-on en douter—le Sénat ne doit pas hésiter à rejeter la mesure. En autant que l'opinion publique a fait entendre sa voix, elle est sans aucune équivoque contre l'adoption d'une politique aussi néfaste et aussi injuste. Il ne croit pas que l'argument selon lequel les droits auront pour effet de nous faire renouer des relations commerciales plus libérales avec les États-Unis soit valable. S'il ne se trompe, il était entendu que les négociations sur le sujet de la réciprocité avaient été arrêtées il y a quelque temps, mais depuis que le tarif a été présenté, on dit qu'il y a plus de chances que jamais d'aboutir à la réciprocité. On estime à \$200,000 les recettes qui découleront de l'imposition d'un droit sur les produits américains; quelqu'un oserait-il affirmer que les Américains vont renouveler l'accord de réciprocité pour cela. Ils ne voudront la réciprocité que lorsqu'ils estimeront qu'il est de leur intérêt de l'avoir; et il est ridicule de parler de leur forcer la main. Si nous imposions un droit sur des denrées nécessaires à notre propre consommation, nous aurions aussi le privilège de le payer nous-mêmes. Quant à la question des droits sur la houille, les sénateurs verront combien ses effets seront inéquitables. Prenons la houille à gaz, dit-il. Elle coûtera entre 35 s. et 40 s. la tonne à Glasgow, et le droit *ad valorem* perçu sera de 6%. La houille de chaudière est de 6 s. ou de 6 sh. 3d. la tonne au ports de chargement et les droits de douane seraient de 33½%. La houille de ménage ordinaire coûte 9 s. la tonne et les droits seraient de 24%. La houille de ménage américaine coûte en moyenne \$3.75, au cours du dollar actuel et les droits seraient de 13½%. L'an dernier, l'anthracite coûtait \$7.50 à son prix le plus bas au port d'embarquement le plus proche du Canada. Les droits s'élèveraient à 6¾%. On voit donc que tandis que nous payerions 33½% *ad valorem* pour la houille importée de Grande-Bretagne, nous ne payerions que 6¾% pour la houille importée des États-Unis. On imposerait donc en fait des droits différentiels qui joueraient contre la houille anglaise à raison de 26 ou de 27%. Et l'on appelle cela une grande politique nationale? On s'étonne vraiment d'entendre le ministre des Postes dire que les droits sur la houille ne toucheront personne en dehors des villes et que là, elles ne toucheront que les riches.

L'honorable M. Mitchell demande au sénateur s'il ne sait pas que la plus grande partie des importations de houille est utilisée dans les villes et que les districts ruraux n'ont aucun intérêt dans la question.